

## Les relations bilatérales Canada – Communauté européenne

Le Canada a depuis longtemps consacré une attention particulière à ses relations avec la Communauté européenne (CE) et ses douze États membres. La CE est le deuxième partenaire commercial du Canada.

En 1976, la CE et le Canada ont signé un accord-cadre visant à promouvoir, diversifier et développer leurs échanges commerciaux et économiques. Les deux parties se rencontrent deux fois par année pour promouvoir et examiner l'activité économique.

En 1988, le Canada et la CE ont commencé à se consulter en matière de politique étrangère, dans le cadre du processus de Coopération politique européenne. Ces consultations semi-annuelles se font entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et son homologue du pays qui occupe alors la présidence de la Communauté (chaque pays, à tour de rôle, assume la présidence, pour une période de six mois). Les hauts fonctionnaires du Canada et de la Communauté procèdent aussi à des consultations semi-annuelles.

Les récents événements en Europe ont souligné l'importance de la Communauté pour le Canada. L'adoption de l'Acte unique européen en 1985 a revitalisé le processus d'intégration européenne et la Communauté est devenue un modèle pour les nouvelles démocraties d'Europe centrale et de l'Est. Une Europe forte et de plus en plus unie a été un facteur déterminant de l'unification accélérée de l'Allemagne.

Les conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire et sur l'union politique marqueront une autre phase du processus d'unification européenne. Le Canada travaille à faire en sorte que ses liens avec la Communauté évoluent au même rythme.

Depuis le début de 1990, les relations politiques du Canada avec la CE se sont sensiblement accrues. Durant les six premiers mois, alors que l'Irlande présidait la CE, le Canada a renforcé le processus de consultation en place et présenté des propositions concrètes à cet effet. Ces initiatives ont reçu un accueil favorable, comme en témoigne le document final du Sommet de Dublin.

Le président du Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CE, le ministre irlandais des Affaires étrangères, M. Gerard Collins, est venu à Ottawa, en février 1990, tenir des consultations auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui lui a rendu sa visite en mai.

Le Canada et la Communauté européenne ont adopté en novembre 1990 une déclaration sur les relations entre le Canada et la CE dans les années 90. Cette déclaration engagera les parties à relever de concert les défis communs qui se présenteront dans l'avenir. Les mécanismes de consultation politique seront également renforcés et comprendront notamment des consultations entre le Premier ministre du Canada, le Président du Conseil européen et celui de la Commission des communautés européennes.